

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 13 juillet 2022

Délibération n°44 - 2022 portant modifications des lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de politique de rémunération et indemnitaire

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Vu l'article 12 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

Vu l'avis du comité technique de l'établissement en date du 12 juillet 2022,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de politique de rémunération et indemnitaire.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	24	Contre	1	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : 1 - lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de politique de rémunération et indemnitaire.

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 21/07/2022

Document mis en ligne le : 21/07/2022